



Belgique - Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD)

DESCRIPTION

La Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD) est chargée de définir la politique de développement de la Belgique et d'allouer son aide. La DGD belge est devenue membre de l'IITA en 2012 et a publié pour la première fois au format de l'IITA en décembre 2014.

SCORE: 63.4 POSITION: 18 / 45



2016: Assez Bien 2015: Médiocre 2014: Très Médiocre

2013: Médiocre

En raison d'un changement de méthodologie après 2016, les résultats ne sont pas directement comparables.

Organisation, planification et engagement

Finances et budgets 14.8 / 25

7.8 / 15

Caractéristiques du projet

15.6 / 20

Mise en commun des données de développement

17.0 / 20

Performance

7.9 / 20

ANALYSE

La DGD belge continue de progresser, passant de la catégorie « médiocre » en 2014 à « assez bien » en 2016 et atteignant la catégorie « bien » en 2018.

Elle a amélioré la fréquence de publication de ses données, passant de moins d'une fois par trimestre en 2016 à une fois par mois en

Elle a également mis en place un nouveau portail mettant à disposition des informations sur ses projets de développement.

Quatre des indicateurs de planification organisationnelle, à savoir la stratégie d'organisation, le rapport annuel, la politique d'allocation et les stratégies par pays, sont publiés dans la norme de l'IITA. Cependant, il est possible d'améliorer la qualité de l'information fournie au registre de l'IITA. Par exemple, les stratégies par pays étaient obsolètes sur l'IITA et cellesactuelles pouvaient être trouvées ailleurs, parfois seulement. La politique d'approvisionnement et l'audit de la DGD belge ne sont pas disponibles dans le registre de l'IITA mais peuvent être consultées ailleurs.

La DGD belge a commencé à publier les documents budgétaires du projet dans le registre de l'IITA, laissant les dépenses en capital et les budgets désagrégés comme les deux indicateurs de la composante financière et budgétaire non publiés.

Elle fournit des informations sur tous les indicateurs de la composante attributs du projet, à l'exception des localisations régionales et locales. Ceci est occasionnellement publié sur son site Internet.

La DGD belge obtient de bons résultats dans la composante mise en commun des données de développement, à l'exception des indicateurs, contrats et des appels d'offres. Alors que les appels d'offres sont systématiquement fournis dans d'autres formats, les contrats ne sont pas du tout disponibles.

En ce qui concerne les informations relatives à la performance, la DGD belge publie les objectifs et les études d'impact d'avant-projet dans le format de l'IITA. Cependant aucune information n'est disponible sur les évaluations et revues de mi-parcours, ainsi que sur les résultats.

RECOMMANDATIONS

• La DGD belge devrait se concentrer sur l'amélioration de

- l'exhaustivité de sa publication.
- Elle devrait viser à couvrir tous les indicateurs budgétaires et financiers, à partager des documents sur l'approvisionnement de projets et à fournir des informations de localisation régionale et locale.
- Elle devrait également inclure des informations relatives à la performance des projets, à savoir des évaluations et revues de mi-parcours, ainsi que des résultats.
- La DGD belge devrait également veiller à ce que les données publiées dans le registre de l'IITA soient de haute qualité, de sorte qu'elles soient régulièrement mises à jour.
- Pour démontrer l'impact de la transparence sur le travail de développement, la DGD belge devrait prendre la responsabilité de promouvoir l'utilisation des données qu'elle publie : au niveau interne, pour promouvoir la coordination et l'efficacité; et au niveau externe, pour explorer des mécanismes de retour d'expérience en ligne et en personne y compris au niveau national.